

Groupe de travail du Comité Départemental d'Action Sociale (CDAS) de l'île-de-France 18 mars 2024

Déclaration liminaire

L'action sociale a pour objet de répondre à tous les besoins sociaux des agents actifs et retraités dans les domaines du logement, de la restauration, de gardes d'enfants, des vacances, des loisirs et de la culture. Elle doit aussi leur apporter une aide morale et financière et des secours quand ils sont dans le besoin.

Pour cela, l'action sociale a besoin de moyens humains et financiers, afin de mettre en œuvre et assurer des prestations de qualité pour l'ensemble des personnels. Pour y parvenir il est nécessaire que l'action sociale conserve un réseau départemental de délégations au plus près des agents, ainsi qu'une autonomie totale sur l'utilisation de son crédit d'actions locales (CAL).

Or, le ministère mène une politique qui s'attaque à l'action sociale dans une logique purement budgétaire au détriment des personnels. L'ajout d'un échelon régional au pouvoir renforcé dans l'organisation de l'action sociale ministérielle est un signe supplémentaire du passage à un fonctionnement purement régional.

Solidaires Finances rappelle son attachement au maillage territorial de l'action sociale ministérielle et à un réseau de proximité, et refuse tout projet qui vise à y mettre fin.

Il est exclu d'ôter toute initiative aux CDAS. Il est essentiel que le dialogue soit permanent entre les membres des CDAS et les délégué.e.s concernant l'utilisation des crédits locaux mais aussi sur tous les autres sujets relevant de l'action sociale comme le logement, l'aide à la parentalité...

Les crédits d'actions locales sont délégués aux CDAS chaque année et leur utilisation est de la seule compétence des CDAS.

Les CDAS délivrent donc des prestations au niveau départemental, qui peuvent être très différentes d'un département à l'autre, ce qui semble gêner le secrétariat général qui aimerait une uniformisation sous prétexte de meilleures négociations tarifaires.

Le projet de régionalisation de l'arbre de Noël 2025, pour lequel nous sommes conviés à ce groupe de travail, conduit à une réflexion sur l'indépendance des budgets alloués aux CDAS.

En effet, au-delà des questionnements de localisation, ou du type d'activité, quelles seront les conséquences de ce projet sur le montant du CAL, parlerons-nous alors d'un CAL régional ?

L'ensemble des représentantes et représentants de **Solidaires Finances** s'oppose à une remise en cause de l'indépendance des CDAS.

Cette mutualisation, sous couvert d'une avancée au bénéfice des agents avec la promesse de meilleures prestations, ne sera plutôt qu'un prétexte pour l'administration de réduire les coûts avec à terme une baisse des dotations allouées.